



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE
THIAIS

(Département du Val de Marne)

PROCÈS-VERBAL
DE LA
SÉANCE OBLIGATOIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MARS 2013

Nombre de
membres
composant le
Conseil
Municipal :
35
Présents à la
séance : 24
L'an deux mil treize

L'an deux mil treize le 28 mars, à vingt et une heures,

Les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de THIAIS, régulièrement convoqués le 22 mars 2013, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville (rue Maurepas), sous la présidence de Monsieur Richard DELL'AGNOLA, Maire.

M. le Président, après avoir ouvert la séance, a fait l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. DELL'AGNOLA - CAZAUBON – LARDÉ - Mme DURAND-DELOBEL - MM. BEUCHER – GRINDEL - Mmes HAMADA-LARKEY – GERMAIN - MM. SÉGURA - MARTINS - Mme BARBIER - M. LE GAD – M. DAILLOUX - Mme DONA - MM. TRAN - BOMPARD – MAXIMILIEN - Melle DELL'AGNOLA – Mmes DELORME-VITRAC - DUTEIL - ARNOULT – MM. DURAND – TOLLERON – Mme PICQ

ABSENTS : Mme JOSSIC (procuration à M. DELL'AGNOLA) ; Mme TORCHEUX - Mme TEYTAUT (procuration à M. CAZAUBON) – Mme TOULZA (procuration à M. TRAN) – M. BOUMOULA - M. CHARLEUX (procuration à Mlle DELL'AGNOLA) -; Mme RICHERT (procuration à M. GRINDEL) – Mme SALHI (procuration à M. SÉGURA) – Mme DEPLANCHE (procuration à M. MAXIMILIEN) - Mme BITAN (procuration à M. TOLLERON) - M. BOUTET

Le Conseil a ensuite été invité à procéder à l'élection, pour la présente séance, d'un secrétaire pris dans son sein, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. BEUCHER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2012

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ORGANISMES

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE ET ADHÉSION DE LA COMMUNE DE LA QUEUE-EN-BRIE

Monsieur le Maire expose :

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités locales a procédé à la modification de certaines dispositions du code général des collectivités locales applicables aux syndicats mixtes fermés dont il convient de tenir compte dans le cadre d'une modification statutaire.

Ainsi, le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Ile de France (SIFUREP), suite à une demande de certaines collectivités de pouvoir confier au SIFUREP leur compétence en matière de cimetière, doit modifier statutairement ses compétences et les adapter aux règles des syndicats à la carte. La modification des statuts permet au syndicat de disposer désormais de 2 compétences distinctes :

- la compétence historique relative au service extérieur des pompes funèbres, aux crématoriums et aux sites cinéraires (cette compétence concerne toutes les villes actuellement adhérentes au SIFUREP).

- une nouvelle compétence cimetières qui concerne la création et/ou l'agrandissement mais également la gestion des cimetières, les communes, les syndicats intercommunaux étant libres de transférer ou non cette compétence cimetière.

De plus, la Commune de la Queue-en-Brie a demandé son adhésion au SIFUREP et lors de sa séance du 6 décembre 2012, le comité syndical du SIFUREP a approuvé son adhésion à l'unanimité.

Conformément à l'article L 5211- 71 à 20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations du comité du Syndicat doivent faire l'objet d'un avis des conseils municipaux des communes adhérentes.

En conséquence, le Conseil municipal est invité à approuver les statuts du SIFUREP annexés à la délibération n°2012-12640 du comité syndical du SIFUREP du 6 décembre 2012 et à approuver l'adhésion de la commune de La Queue-en-Brie au SIFUREP.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION DE VALORISATION ET D'ÉTUDES POUR LA REDYNAMISATION ET LA REQUALIFICATION ÉCONOMIQUE ET URBAINE DES FRANGES DE LA NATIONALE 7

Monsieur Le Maire expose :

Le syndicat intercommunal à vocation de valorisation et d'études pour la redynamisation et la requalification économique et urbaine des franges de la nationale 7 a été constitué en 2003 par les 3 communes – Chevilly-Larue, Thiais, Vitry-sur-Seine pour réfléchir ensemble au renouveau architectural de leur façade urbaine, à la recomposition des places qu'elles ont en commun et, plus généralement, à la redynamisation économique du secteur. L'objectif était de profiter de l'arrivée du tramway pour requalifier le paysage de la RN7 et accueillir des activités économiques valorisantes : limitation des commerces de casse, travail sur les 7 mètres récupérés par le Conseil général pour le tracé du tram.

En parallèle, une association avait été créée par M. LE MAIRE et Guy PETTENATI, Maire de Chevilly Larue pour le prolongement de la ligne de métro 7.

Ainsi, la mise en place de ces deux structures avait pour objet de mettre en cohérence les deux projets et d'éviter qu'ils ne se tournent le dos.

Les études pour lesquelles le syndicat avait été créé étant achevées, ce syndicat est devenu sans objet.

Aujourd'hui le tram arrive et les franges urbaines s'améliorent.

C'est pourquoi, les objectifs de rationalisation et de simplification de la coopération intercommunale fixés par la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ont conduit le Préfet à proposer la dissolution de ce syndicat.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la dissolution du syndicat intercommunal à vocation de valorisation et d'études pour la redynamisation et la requalification économique et urbaine des franges de la nationale 7.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

DISSOLUTION DU SYNDICAT DES COMMUNES DE RUNGIS, THIAIS ET CHEVILLY-LARUE POUR LEUR PARTICIPATION À LA SAGAMIRIS

Monsieur Le Maire expose :

La Société d'Economie Mixte d'Aménagement et de Gestion des Annexes du Marché d'Intérêt National de la Région Parisienne (SAGAMIRIS) dont la Ville de Thiais est membre a accompagné au début des années 60 la création du marché d'Intérêt National de Rungis en ayant à sa charge la gestion des annexes de ce marché.

Par décret n° 95-389 du 7 avril 1995, ce syndicat est devenu sans objet par sa fusion-absorption avec la Société d'Economie Mixte d'Aménagement et de Gestion du Marché d'intérêt national de la région parisienne (SEMMARIS).

De plus, les objectifs de rationalisation et de simplification de la coopération intercommunale fixés par la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ont conduit le Préfet et les élus à s'interroger sur la dissolution de syndicats de communes qui n'ont plus d'activité ou qui n'ont qu'une faible activité à l'instar de la SAGAMIRIS.

Ainsi, le Préfet du Val de Marne, par arrêté n° 2012/4694 du 26 décembre 2012 a proposé la dissolution du Syndicat des communes de Chevilly-Larue, Rungis et Thiais pour leur participation à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement et de Gestion des Annexes du Marché d'Intérêt National de la Région Parisienne (SAGAMIRIS) considérant que ce syndicat est devenu sans objet depuis la fusion-absorption, par décret n° 95-389 du 7 avril 1995, de la SAGAMIRIS par la Société d'Economie Mixte d'Aménagement et de Gestion du Marché d'intérêt national de la région parisienne (SEMMARIS).

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la dissolution du Syndicat des communes de Chevilly-Larue, Rungis et Thiais pour leur participation à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement et de Gestion des Annexes du Marché d'Intérêt National de la Région Parisienne (SAGAMIRIS),

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

ÉLECTION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ DU SYNDICAT DES COMMUNES DE CHOISY, ORLY, THIAIS POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU 2^{ÈME} DEGRÉ INTERCOMMUNAUX ET LEURS ÉTABLISSEMENTS SPORTIFS DE THIAIS

Monsieur le Maire expose :

Il est proposé d'élire un nouveau délégué du conseil municipal au Comité du Syndicat des communes de Choisy, Orly, Thiais pour les établissements scolaires du 2^{ème} degré intercommunaux et leurs établissements sportifs de Thiais en remplacement d'un membre élu en 2008 représentant la Ville au sein de cet organisme.

En effet, le conseiller municipal qui est encore dans ce syndicat ne représente ni l'exécutif, ni même la majorité municipale. Or ce poste est d'ordinaire occupé par un élu qui représente l'exécutif et la majorité.

La candidature de Chantal GERMAIN est proposée par M. LE MAIRE, qui, avant d'ouvrir le vote, invite à formuler des questions ou présenter d'autres candidats.

Melles DELL'AGNOLA et DELORME-VITRAC sont désignées comme scrutateurs.

Résultat du vote :

- Nombre de votants	32
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	32
- nombre de bulletins blancs	6
- nombre de bulletins nuls	3
- nombre de suffrage exprimés	23
- Majorité absolue	12
- Nombre de voix Chantal GERMAIN	23

En conséquence, Mme Chantal GERMAIN, ayant obtenu 23 voix POUR, est élue en qualité de délégué du Conseil Municipal au sein du Comité du Syndicat des communes de Choisy, Orly, Thiais pour les établissements scolaires du 2^{ème} degré intercommunaux et leurs établissements sportifs et Thiais.

ÉLECTION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL
À L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE THIAIS

Monsieur le Maire expose :

Il est proposé d'élire un nouvel administrateur à l'Office Public de l'Habitat représentant le conseil municipal en remplacement d'un membre élu en 2008 représentant la Ville au sein de cet organisme.

La candidature de Pierre SÉGURA est proposée par M. LE MAIRE, qui, avant d'ouvrir le vote, invite à formuler des questions ou présenter d'autres candidats.

Melles DELL'AGNOLA et DELORME-VITRAC sont désignées comme scrutateurs

Résultat du vote :

- Nombre de votants	32
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	32
- nombre de bulletins blancs	4
- nombre de bulletins nuls	2
- nombre de suffrage exprimés	26
- Majorité absolue	14
- Nombre de voix Pierre SÉGURA	26

En conséquence, Pierre SÉGURA, ayant obtenu 26 voix POUR, est élu en qualité de délégué du Conseil Municipal et administrateur à l'Office Public de l'Habitat

FINANCES

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2013

M. LE MAIRE donne la parole à M. CAZAUBON pour rapporter les actions qui seront mises en œuvre cette année.

M. CAZAUBON intervient comme suit :

« Chers collègues,

Le débat d'orientation budgétaire pour 2013 ne peut ignorer le contexte global dans lequel il s'inscrit cette année, contexte qui agit comme un puissant marqueur en matière de libertés locales, ou plutôt, devrais-je dire, de privation des libertés locales.

Evoquons tout d'abord les finances publiques qui se trouvent dans un état d'extrême tension sous l'effet de la très forte pression fiscale nationale dont les effets espérés sur le rendement de la ressource s'en trouvent neutralisés par la torpeur de la croissance interdite de tout espoir durable de meilleure santé économique.

C'est ainsi que l'Etat a invité les collectivités territoriales à réduire leurs budgets car lui-même annonce une baisse drastique des dotations qui accuseront une réduction importante de 3 Md€ sur les 2 années qui viennent, dont 1,5 Md€ dès 2014.

Quelques grandes réformes gouvernementales engagées nous invitent, aussi, à la vigilance lorsqu'elles présagent de lourds impacts sur nos équilibres budgétaires. Citons en premier lieu la réforme des rythmes scolaires. Nous le savons, celle-ci prévoit le passage à la semaine de 4,5 jours avec, à la clé, la charge pour les communes d'organiser les activités périscolaires encadrées par des éducateurs et des agents spécialisés. Pour nous, cette réforme, que nous ne mettrons en place qu'en 2014, à l'instar de nombreuses communes de toutes sensibilités politiques, pèsera plus de 400 000 € soit une majoration de + 4,5 % du taux de la taxe d'habitation. Il s'agit, vous le voyez, d'un impact non négligeable, assimilable à un transfert de charge organisé par l'État sur les collectivités territoriales sans autre compensation que celle d'une invitation à observer une fade modération budgétaire.

La seconde grande réforme, qu'il convient de citer, est celle de la décentralisation que le gouvernement associe à la modernisation de l'action publique. Je veux parler, vous l'aurez compris, du projet de loi préparé par la ministre chargée de la décentralisation et de la fonction publique. Ce projet de texte a circulé dans les cénacles : il est connu dans ses grandes lignes. Il instaure, d'ores et déjà, un climat d'incertitude car il annonce une nouvelle répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales qui fait craindre des transferts de charges peu, voire, mal compensés.

Bref, dans cette actualité, le maître mot cette année est donc bien « prudence » : nous abordons la préparation budgétaire avec réalisme et anticipation. Cependant, malgré ce contexte de déprime économique et de baisse des concours aux collectivités territoriales, nous affirmons la volonté de ne pas alourdir le poids des charges publiques sur les contribuables thiaisens qu'il s'agisse des ménages comme des entreprises. Nous affirmons aussi notre volonté ne pas casser pas la dynamique d'investissement mise en œuvre chaque année grâce à laquelle nous nous donnons la capacité de moderniser et d'adapter nos équipements pour offrir un service public local de qualité.

De ces éléments de contexte il se dégage que le budget primitif pour 2013 aura une masse globale toutes sections confondues quasiment identique à celle de 2012 autour de 52 M€. A l'intérieur de cette masse, le fonctionnement représentera 79 % et l'investissement 21 % environ.

Le produit fiscal sera levé avec les mêmes taux des 4 taxes locales que nous n'augmenterons pas car le rendement de leur produit est en croissance. Il résulte du bon comportement de notre matière imposable qui accusera une évolution globale à la hausse de l'ordre de + 2 %. Il en sera de même de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises qui connaîtra une augmentation supérieure à 3 % par rapport à 2012. La quasi stabilité devrait caractériser le comportement des autres ressources fiscales.

Les concours que l'État verse sous la forme de dotations, la principale étant la dotation globale de fonctionnement, devraient accuser une baisse par rapport à 2012. Tel sera le cas de la part forfaitaire de la DGF et des attributions de compensations que l'Etat ne garantira pas au même niveau que l'année précédente. Globalement, au titre de ces concours, les versements devraient se concrétiser par une baisse légèrement supérieure à 2 %.

Le produit de l'activité des services se tassera légèrement autour de -1 %.

Les enveloppes de crédit dédiées aux dépenses de gestion devraient enregistrer une légère hausse inférieure à 1 %. La maîtrise de l'évolution de ces dépenses permettra de dégager une capacité d'autofinancement brut supérieure à celle de 2012 autour de + 5 % assurant ainsi une bonne couverture des dépenses d'investissement. Cette maîtrise est aussi justifiée pour tenir compte des intérêts des emprunts antérieurs, nécessaires au financement des grands projets d'investissements, mais aussi pour compenser le prélèvement que l'État opérera sur notre potentiel fiscal au titre du fonds national de garanti individuelle de ressources. Son montant devrait accuser une augmentation voisine de + 1%. Je rappelle que ce fonds est versé aux collectivités territoriales qui sont jugées perdantes au regard de la réforme de la fiscalité locale. Sans nier les vertus de la péréquation budgétaire, l'on peut tout de même analyser cette mesure comme une pénalisation des bons gestionnaires pour lesquels la réforme s'est soldée par un gain du fait de la vitalité de leur richesse fiscale couplée au faible niveau de sa mobilisation. Notre commune fait partie de celles-ci.

L'équilibre ainsi posé de la section de fonctionnement nous permettra d'assurer la gestion des services scolaires, la politique d'animation de la ville, le soutien au monde associatif ainsi que la mise en œuvre de la politique sociale municipale en direction des publics fragilisés. Les dépenses relatives aux fonctions support telle que la masse salariale ou la gestion des ressources énergétiques, représenteront la moitié environ des dépenses de fonctionnement.

La section d'investissement sera alimentée par la capacité à dégager une épargne brute à une hauteur supérieure à celle de 2012 comme je l'indiquais à l'instant. D'autres ressources propres abonderont cette section avec toutefois des variations importantes par rapport à 2012. Tel sera le cas, par exemple, des recettes non ventilées que sont les subventions qui accuseront une pause du fait de la moindre éligibilité des investissements à venir aux fonds d'aide susceptibles d'être sollicités. Cependant, pour des raisons symétriquement opposées, la ressource à recevoir au titre du fond de compensation de la TVA sera importante car son montant bénéficie de l'importante masse des grands travaux réalisés récemment ayant trait à la rénovation ou la construction neuve des établissements scolaires, pour ne citer que les plus significatifs d'entre eux. Ainsi le montant de cette compensation de TVA, versée à l'occasion du paiement de travaux antérieurs, devrait accuser un quasi doublement de son montant par rapport à 2012. Le produit des cessions foncières relatives aux opérations d'aménagement urbain réalisées, en particulier, dans le cadre de la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine des Grands champs, devrait apporter une ressource voisine de celle de 2012.

La réalisation des travaux d'investissement sera ainsi couverte par les enveloppes laissées disponibles après le paiement de la part du capital à rembourser sur les emprunts antérieurs, laquelle part devrait enregistrer une augmentation sensible traduisant l'impact de la mise en œuvre du plan de rénovation de l'éclairage public sous la forme d'un contrat de partenariat public-privé. Il ne sera pas fait appel à un financement externe pour la couverture des dépenses d'investissement. Le reste constitue l'enveloppe qui permettra de poursuivre les travaux de mise en valeur de l'église ainsi que la programmation d'actions nouvelles telles que la création d'un café théâtre en bordure de l'avenue de Versailles, la réalisation d'un second terrain synthétique au stade Mimoun, la rénovation de la piste d'athlétisme du stade Baudequin, la réfection des menuiseries extérieures et de l'isolation thermique de l'école Charles Péguy, la création d'un columbarium au sein du cimetière communal, la réparation de plusieurs voiries. Je cite : la rue Regnault-Leroy, la rue Paul Vaillant Couturier, la rue de la Saussaie où seront installés des ralentisseurs, la rue Guy Moquet où s'expérimentera l'installation d'un feu tricolore au carrefour formé avec la rue Pierre Léon Jacques. Seront, en outre inscrits, les premiers crédits nécessaires à la mise en œuvre de l'incorporation progressive dans le domaine public de la voirie du quartier des Grands champs rénové dans le cadre de la procédure ANRU ainsi que, dans ce même quartier, la création d'un bassin de rétention, l'achèvement de la transformation de la rue Buffon et l'inscription des premiers crédits en vue de l'extension de la vidéo protection à ce quartier en pleine rénovation.

Au-delà des enveloppes de crédits dédiés aux dépenses directes engagées par la ville, je n'oublie pas de rappeler que nous continuerons d'intervenir pour soutenir le logement social sous la forme de la garantie d'emprunt que la commune accorde aux bailleurs sociaux qui la sollicitent.

Voilà, chers collègues, les éléments structurants sur lesquels s'orientera le budget primitif pour 2013. Je le disais au début de mon rapport, nous sommes cette année situés à une période charnière en matière de finances publiques car l'État vient d'annoncer son intention de changer les règles du jeu et de sortir du pacte de stabilité des ressources et des charges des collectivités territoriales. Nous voudrions insister sur l'injustice qui pourrait être ressentie par les communes jugées bonnes gestionnaires et par leur population lorsqu'il leur faudra subir les contraintes, notamment financières, venant d'ailleurs, dont l'origine repose sur des politiques nationales s'efforçant d'organiser des ruptures profondes dans les habitudes. Face à cela, il convient de rester vigilant et prudent pour ne pas engager nos concitoyens dans des aventures non maîtrisées qui les priveraient d'un futur prometteur. Telle est bien le sens de notre action qui s'incarne, une nouvelle fois, dans les orientations de notre budget communal.

Je vous remercie de votre attention. »

M. LE MAIRE remercie M. CAZAUBON de cette présentation. Il s'agit là des orientations budgétaires, le budget étant voté le 15 avril comme le permet une nouvelle disposition de la loi de Finances pour 2013.

« Comme vous l'avez senti, entendu, apprécié, nous sommes encore dans une continuité vertueuse cette année : nous allons voter un budget qui n'aura pas pour conséquence d'augmenter les taux d'imposition locale ; nous aurons 21% d'investissement ce qui traduit un rythme soutenu ; nous ne souscrirons pas d'emprunts, tandis sans doute que la Ville fera l'objet d'un prélèvement supérieur à celui de l'an dernier du Fonds de solidarité de la région Île-de-France.

C'est une politique vertueuse, singulière et méritoire dans un contexte global et national compliqué : ainsi, l'Etat fait peser des charges supplémentaires aux communes au travers de la réforme des rythmes scolaires chiffrée à 414 000 euros, soit un ordre de grandeur équivalent à 4,6 % de la taxe d'habitation. Cette dépense, qui n'engendrera aucune augmentation de la taxe d'habitation ni d'ailleurs de la pression fiscale locale, sera couverte par l'augmentation des produits (+ 2 % cette année sur le budget). Ces données ont été d'ailleurs communiquées aux parents d'élèves récemment reçus et cela annonce un effort constant qui devra être engagé par la Ville. L'État a annoncé qu'il allait verser 50 euros par élève en une seule fois alors que cette dépense est estimée par les spécialistes à 150 euros par élève et par an.

L'Etat va aussi diminuer de 3 milliards d'euros les dotations aux collectivités locales, soit 1,5 milliards d'euros en 2014 et 1,5 milliards d'euros en 2015.

Vous l'avez compris, le contexte est difficile à l'image du contexte national, et malgré cela, nous continuons à maintenir le cap, à respecter nos engagements, à maintenir une pression fiscale modérée et inchangée tout en investissant et sans avoir recours à l'emprunt ».

M. LE MAIRE invite à engager le débat.

Mme ARNOULT évoque les travaux d'investissements liés à la vidéoprotection et souhaiterait savoir si cette dernière est pleinement fonctionnelle, si les opérateurs sont recrutés et si les résultats sont déjà probants.

M. LE MAIRE indique que la vidéoprotection est effective depuis le 1^{er} janvier 2013 et que les résultats sont d'ores et déjà intéressants, les faits étant suffisamment graves pour être transmis à la Police Nationale. Deux cambriolages, l'un à Grignon et l'autre sur la Place du marché ont été identifiés ainsi que des dégradations opérées par des jeunes sur les serres du Parc des Terrasses du Soleil. Ces personnes ont été interpellées et déférées au Parquet.

M. DURAND intervient dans le débat :

« Monsieur le Maire, cher(e) s collègues,

Je souhaite revenir sur quelques points dont a fait état Monsieur CAZAUBON dans son intervention, dont la loi de décentralisation et le financement des collectivités locales.

Sur les réformes gouvernementales engagées il nous invite à la vigilance, et insiste sur l'idée de « privation des libertés locales »

Je crois qu'il ne s'agit plus que de la vigilance, et déjà la réforme territoriale de 2010 voulue par N. Sarkozy, avait une feuille de route très claire : casser l'autonomie communale.

Avec comme objectifs : la reprise en mains des collectivités territoriales, la réduction drastique des dépenses publiques et donc le transfert aux grands groupes privés ce qui relève aujourd'hui des services et entreprises publics.

Cette réforme avait suscité un rejet de toutes les sensibilités politiques et aujourd'hui en une grande partie été abrogée par le nouveau gouvernement. Cependant en est-on sorti ? Le «conseiller territorial» a été supprimé et la clause de compétence générale des collectivités territoriales rétablie en principe, mais sous condition... En revanche, les regroupements forcés en grandes intercommunalités se poursuivent sous la houlette des préfets. L'acte III de décentralisation ne rompt pas avec cette logique.

Il attribue aux Régions énormément de pouvoirs qui rentrent par ailleurs en concurrence avec les métropoles. Il vide les Communes, les Départements de leur capacité d'initiative, en mettant en place des schémas contraignants hors desquels les cofinancements seront impossibles, d'où sans doute l'utilisation de l'expression « privation des libertés locales »

Dans le projet d'acte III, l'État se défait d'une nouvelle fois de ses missions nationales devant garantir l'égalité sur tout le territoire.

Ces nouveaux transferts provoquent des inquiétudes, des incompréhensions, de la colère.

Alors que le monde économique et l'État participent de moins en moins au financement des collectivités, la mise en place des péréquations censées aider les territoires démunis ne se fait plus guère qu'entre les collectivités elles-mêmes et exacerbe les oppositions et la concurrence entre territoires.

Cette péréquation est d'ailleurs présentée par Mr Cazaubon comme « une pénalisation des bons gestionnaires qui en subirait les contraintes venant d'ailleurs ». Cette vision manichéenne de la solidarité entre communes ne doit pas vous paralyser sur le fait incontournable qu'il vous faudra d'ici quelques mois présenter à notre assemblée un projet d'intercommunalité comme le veut la loi en l'état, non pas sur la base d'un groupe de communes « riches ou bonnes gestionnaires » mais sur une cohérence de territoires fondée sur la volonté d'un développement économique et social de ceux-ci, cela au bénéfice de toutes les populations.

Pour revenir sur l'avenir des communes, nous sommes très nombreux à nous en inquiéter, et bien au-delà des seuls élu(e)s du Front de Gauche.

Le gouvernement programme une réduction des dotations d'État aux collectivités pour les trois ans à venir de 4 milliards et demi, "Un coup de massue sans précédent" pour l'association des maires de France, alors que l'OCDE salue l'action engagée. Le gouvernement veut aller encore plus loin en proposant une fusion des plus petites communes de notre pays. A cela s'ajoute deux milliards de charges imposées : relèvement du taux de TVA, réforme du temps scolaire, hausse des cotisations à la CNRACL, cofinancement des politiques nationales.

Une nouvelle RGPP se met en place avec un autre nom : la Modernisation de l'Action Publique. Les collectivités deviendraient des variables d'ajustement au nom du remboursement de la dette publique, alors qu'elles n'en sont pas responsables. L'acte III prévoit l'encadrement et le contrôle de la dépense publique, mettant en oeuvre la baisse des investissements publics des collectivités. C'est leur capacité à contribuer à une relance de l'activité économique en répondant aux besoins des habitants qui est mise en cause. Il n'y aura pourtant pas de sortie de crise sans les collectivités territoriales qui génèrent plus de 70 % de l'investissement public.

À l'opposé des mesures d'austérité en direction des collectivités, il faut leur donner les moyens de remplir pleinement leurs missions et les services aux populations. Il faut cesser cette intolérable et dangereuse réduction des dotations d'État et les revaloriser au contraire.

Les collectivités doivent accéder au crédit hors de la logique spéculative, hors des marchés financiers, comme cela a malheureusement été le cas avec la signature d'un partenariat Public/Privé pour la réalisation du plan lumière.

Ces partenariats Public/privé encouragés en leur temps par les gouvernements Chirac puis Sarkozy, se révèlent aujourd'hui être de véritables pièges financiers pour des centaines de collectivités, toutes tendances confondues.

Une réforme fiscale juste et ambitieuse doit voir le jour au plus vite, avec le rétablissement d'un impôt économique lié au territoire et une taxation des actifs financiers des entreprises répartie équitablement.

Il y a, nous le pensons, besoin d'un véritable débat avec les populations concernées sur ces sujets, sur l'avenir de la commune en particulier, c'est en ce sens Monsieur le Maire que notre groupe vous propose d'organiser dans les prochaines semaines un conseil municipal extraordinaire sur cette question, largement ouvert à tous les Thiaisien(ne)s, bien au-delà de cet hémicycle.

Avec nos ami(e)s du Front de Gauche, et dans le rassemblement le plus large à gauche nous en appelons à l'irruption citoyenne, ici à Thiais comme partout ailleurs dans le pays.

Je vous remercie de votre attention ».

M. LE MAIRE remercie M. DURAND . « Je partage une grande partie de vos propos, mais que n'avez-vous pas dit cela au moment de l'élection présidentielle ! Les choses seraient peut-être différentes. En revanche, je souligne la teneur assez dure que vous formulez à l'encontre de la politique menée actuellement et je partage votre analyse sur la réforme des collectivités territoriales.

La notion de Grand Paris a été lancée par l'ancien Président, a été critiquée puis a ensuite retrouvée grâce, tout un chacun s'appropriant cette dernière. Le Grand Paris est la vraie grande idée sur les collectivités territoriales du quinquennat, puisqu'il fallait déborder les frontières du Paris actuel intra-muros pour créer une grande métropole comparable aux grandes métropoles du reste du monde. Le Grand Paris, c'est un réseau de transport sur lequel on agrège des gares, des activités, des commerces, du logement, la vie autour des gares, en irradiant par capillarité toute la région Ile de France : une dorsale reliant les grands centres, les grands points et pôles d'activité de la région Ile de France. La récente déclaration du Premier Ministre signifie un recul, le calendrier initial du Grand Paris qui était de 2020-2022 étant repoussé a minima à 2030, soit un Grand Paris dans 20 ou 25 ans en raison de ce que l'on connaît des dérives françaises, à l'instar d'ailleurs du projet de métro lancé avec Guy PETTENATI et au final abouti avec l'arrivée du tram sur la Nationale 7 plus de vingt plus tard ! Le Grand Paris est en recul.

Vous évoquez aussi la préparation de schémas autoritaires, technocratiques, idéologiques ou clientélistes en préparation et en débat au Parlement pour regrouper les collectivités et aboutir à des masses de 200 000 à 300 000 habitants, sans identité commune, sans volonté partagée et sans sujets et intérêts communs. On va marier de manière autoritaire, technocratique, idéologique ou clientéliste les collectivités et ces schémas autoritaires vont s'imposer.

C'est dommage. J'ajouterais à vos propos que tout cela est justifié à l'aune du rendement électoral voulu par la majorité actuelle. Notons que l'ensemble des modes de scrutin est modifié, y compris le scrutin sénatorial qui permet d'ajouter 5 ou 6 sénateurs de plus dans la majorité actuelle avec une dose de proportionnelle.

Je trouve aussi regrettable que l'on ait supprimé le conseiller territorial. Dans ce millefeuille administratif, où les échelons - communes, agglomérations, métropoles, départements, régions, pays, Europe se superposent, se sédimentent, on va rajouter une autre strate de 200 000 à 300 000 habitants à l'échelle d'un pays d'un gabarit moyen comme le nôtre. La création du conseiller territorial permettait d'avoir un élu qui avait un pied dans une assemblée et un pied dans l'autre, qui facilitait des convergences, la mise en œuvre de politiques communes, la fusion et non le doublon des actions et qui aurait peut-être conduit un jour à la disparition des strates ou échelons – départements ou régions qui n'auraient plus de raison d'être.

S'agissant du volet fiscal, il s'agit plutôt d'un coup de massue dont les Français mesurent chaque jour les effets : complexité des normes, absence de visibilité qui créent des incertitudes fiscales, incapacité à avoir une vision programmée à quelques mois ce qui paralyse tant les entreprises que les particuliers. Il doit y avoir une grande et véritable réforme fiscale en France pour clarifier, simplifier, organiser les choses au lieu d'empiler chaque année des mesures différentes et contradictoires. »

Avant de laisser la parole à M. TRAN, M. LE MAIRE s'étonne qu'au bout de 30 ans de mandat et compte tenu de l'âge de M. TRAN, 54 ans, ce dernier ne puisse s'exprimer sans lire. Il l'invite donc à lire !

M. TRAN donne lecture de son texte :

« Chers collègues, le débat qui nous rassemble traite comme son nom l'indique des orientations budgétaires. Le débat est le plus central et le plus crucial de l'année, la colonne vertébrale des actions de notre collectivité. Cet exercice est imposé depuis plusieurs années aux collectivités locales en amont du vote de leur budget.

Il est regrettable que les textes qui régissent le fonctionnement de ce débat ne soient pas assez précis, tant sur les exigences de présentation que sur les dates de réalisation. Pourtant, ce document est théoriquement plus important que le budget, puisque ce dernier ne traduira qu'en chiffres et en termes comptables que ce qui aura été débattu aujourd'hui.

L'esprit de ce document n'est pas de commenter, comme nous venons de l'entendre le futur budget, mais plutôt d'expliquer les choix de gestion, soit donner une photographie financière et les perspectives d'avenir des comptes budgétaires de nos choix actuels. C'est dans cet esprit qu'il est demandé aux Villes de présenter au conseil municipal tous ces renseignements aux élus afin que chacun puissent s'exprimer sur le budget en toute connaissance de cause.

Avant de m'exprimer, j'ai eu la curiosité de lire d'autres DOB sur d'autres Villes et c'est globalement dans l'esprit que je viens de définir que ces DOB sont présentés. Que ce soit dans une collectivité, dans une entreprise ou dans le cadre familial, avant de préparer nos budgets, nous avons tous besoin de connaître au minimum notre situation financière précise pour réfléchir à une stratégie et prendre des décisions objectives et assumées en conséquence. Le budget ne se fait pas à blanc et se construit autour de trois bases essentielles :

- il doit se travailler par rapport à un existant, une situation donnée à un moment donné.
- Il doit ensuite avoir une vision prospective par rapport à des engagements pris qui ont des incidences budgétaires pour l'avenir et par rapport au programme pluriannuel d'investissement ou aux prévisions de grands travaux.
- Enfin, il doit respecter un équilibre dans les ratios de gestion avec à Thiais un élément incontournable et non négociable concernant notre fiscalité : celle-ci doit rester impérativement basse, élément qui participe à l'attractivité de notre Ville.

Ces trois éléments font l'objet théoriquement du débat d'orientations budgétaires, c'est clairement son esprit. Or, rien de tout cela dans ce que nous venons d'entendre. Juste une addition de renseignements et de commentaires sur le futur budget. Or le débat porte sur les orientations budgétaires et donc sur des échanges. Nous ne cherchons pas de la technique comptable, mais de la stratégie, nuance !

Je vais vous donner quelques exemples d'informations manquantes dans ce rapport :

- concernant la situation budgétaire de notre ville : nous sommes le 28 mars et après 3 mois, il est impossible que vous ne sachiez pas où nous en sommes de l'exécution du budget de 2012. Une photographie de notre situation financière tant sur sa réalisation et donc de ses reports que de l'état de notre trésorerie seraient utiles. Il aurait été utile que nous disposions de renseignements détaillés sur les grandes masses. Aucun renseignement sur l'endettement de la Ville, l'encours de la dette, son annuité.

- Autre exemple : fournir des chiffres relatifs à la gestion de nos ressources humaines et quelques remarques sur la phrase : « *Les dépenses relatives aux fonctions support telle que la masse salariale ou la gestion des ressources énergétiques, représenteront la moitié environ des dépenses de fonctionnement.* ».

Aucun chiffre n'est précisé. Vous allez nous dire que ce n'est pas obligatoire dans le DOB mais je ne suis pas en phase avec cela pour les raisons précédemment indiquées. Mélanger la masse salariale - les ressources humaines et les ressources énergétiques - est une lecture comptable du budget. Nous aurions préféré avoir des indications séparées. A partir de là, vous pourriez nous communiquer quelques renseignements, comme les moyens dédiés aux services municipaux pour remplir les nouvelles missions (ouverture du CME, du RAM, du Café-théâtre). Nous pourrions saisir l'opportunité de débattre de l'organisation administrative de notre ville, de sa structure, de son

évolution par rapport aux départs en retraite et aux arrivées. Bref, une vraie politique de gestion des ressources humaines qui ne doit pas se limiter à des indicateurs de la masse salariale, bref, avoir une vision prospective du fonctionnement de notre ville.

- Autre exemple. Nous n'avons pas d'informations qui facilitent notre vision prospective. Nous ne disposons d'aucune planification sur les incidences dans nos futurs budgets de l'opération ANRU ou du contrat de partenariat public – privé pour la rénovation de l'éclairage public dont on sait que cela impactera notre budget pour de très nombreuses années, en fonctionnement et en investissement.

Il serait intéressant d'avoir sur ces deux sujets les incidences sur les années futures. Par ailleurs, nous aurions aimé connaître les sommes allouées pour chacun des nouveaux travaux projetés, Il est vrai que si vous nous donniez ce type d'informations précises, vous ne pourriez plus être dans le flou et annoncer les mêmes travaux chaque année dans le DOB comme c'est le cas pour les travaux de rénovation de l'Eglise qui sont annoncés pour la cinquième année de suite !

- Enfin, la nécessité de respecter un équilibre dans les ratios de gestion. Or aucun ratio, aucune information sur les incidences des choix proposés sur ces ratios. Nous aurions aimé au minimum connaître les ratios les plus importants, comme dans le plupart des DOB. C'est comme si on demandait à un automobiliste de piloter sans tableau de bord ou les yeux fermés.

Rien sur le personnel, sur l'endettement, sur l'encourt, son annuité, sur le produit des taxes locales par habitant et sur les perspectives d'évolution de ces ratios.

En synthèse, les trois bases essentielles – une photographie de l'état de nos finances, une vision prospective du fonctionnement et de l'investissement pour les années à venir et une information sur nos ratios ne nous ont pas été communiquées. Il est donc difficile de débattre à partir d'éléments dont nous ne disposons pas et de comprendre vos choix et orientations. Or vous disposez vous de ces éléments, mais vous faites le service minimum. Comment dans ces conditions débattre et échanger ?

Avant de m'exprimer sur ce DOB, j'en ai lu plusieurs de différentes villes. Je vous confirme qu'ils font tous référence aux demandes du groupe « Au cœur de Thiais » ce soir.

Dernier élément, et pas de moindre, pour avoir une vision prospective des budgets à venir, il convient de faire référence aux projets d'intercommunalité – et je ne parle pas du projet très discuté et scandaleux de métropole parisienne qui n'a pour objectif que de retirer un grand nombre de nos compétences dont la construction de logement. Je parle de l'impérieuse nécessité de savoir dans quelle direction l'exécutif de la Ville s'oriente, sachant que très bientôt, il y a une obligation légale de nous organiser en intercommunalité, soit dans le cadre de la nouvelle loi ou de l'ancienne loi. Cette orientation aura des conséquences extrêmement importantes sur la Ville de Thiais.

Voilà mes chers collègues nos observations et propositions sur ce qui nous est présenté comme des orientations budgétaires mais qui se révèlent malheureusement être que de simples commentaires et explications comptables de notre prochain budget. »

M. LE MAIRE constate que M. TRAN oublie 30 ans de mandat auquel il a participé ; qu'il renie lui-même tout ce qu'il a fait ; qu'il soutient à la fois un bilan et le critique : un pied dans l'approbation de la majorité quand cela l'arrange, l'autre dans l'opposition ; l'un dans le satisfecit de ce que la majorité a fait (il dit que ce bilan est un bon bilan qui englobe d'ailleurs les orientations budgétaires et le budget), l'autre dans la critique.

Or on ne découvre pas aujourd'hui le budget comme cela. Le budget, tout le monde l'a, M. TRAN l'a eu pendant 30 ans et il peut voir qu'il y a une continuité.

Depuis toujours, tous les éléments budgétaires sont intégrés dans l'ensemble des documents communiqués. Les chiffres sont constants, on voit les trajectoires, les fondamentaux sont là. Le débat d'orientations budgétaires porte sur l'essentiel, or l'essentiel a été dit. Et on voit là la pratique de M. TRAN de donner des leçons savantes sans aller au fond des choses. Ce dernier donne beaucoup de leçons et on le verra encore tout à l'heure sur les rythmes scolaires.

L'essentiel est là. Les orientations ont été livrées : pression fiscale inchangée - à moins que M. TRAN ne connaisse pas les taux, l'autofinancement supérieur à celui de l'an dernier, l'investissement à hauteur de 21 %, les principaux équipements concernés dont les chiffres ont été donnés largement au cours des conseils municipaux précédents.

Mais on peut remarquer que lorsque l'on passe dans l'opposition, on oublie tout et on devient tellement systématique que cela en devient indigent.

Les remarques de M. TRAN n'ont de finalités que d'être reproduites dans des journaux à des fins de communication, et rien de plus. D'ailleurs, il lui demande de bien vouloir pour l'avenir indiquer le nom de l'imprimeur de ses publications, comme les règles légales l'exigent. Il constate que M. TRAN s'affranchit lui-même des règles juridiques.

M. TRAN ajoute que pas une seule fois, il n'a critiqué le budget. Le débat d'orientations budgétaires n'est pas là pour critiquer le budget.

Il donne lecture d'un extrait de « La Lettre des Finances Locales » : « *L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante d'une note explicative de synthèse ou d'un rapport relatif au débat d'orientation budgétaire constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget De même, lorsque la note explicative de synthèse communiquée n'est pas suffisamment détaillée, notamment si elle ne comporte pas d'éléments d'analyse prospective, ni d'informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement, sur son évolution et sur l'évolution des taux de la fiscalité locale, le débat sur les orientations budgétaires doit être regardé comme s'étant tenu sans que les membres de l'assemblée délibérante aient bénéficié de l'information prévue par les dispositions législatives applicables. Cette circonstance constitue une irrégularité substantielle de nature à entacher d'irrégularité la procédure d'adoption du budget primitif (CAA Douai ; TA Nice et réponse ministérielle datant de 2011).*

M. LE MAIRE relève que M. TRAN se pique à faire du juridisme et que cela ne lui va pas très bien. « Nous aurons d'autres occasions d'en reparler. Vous dites cela, mais vous ne dites rien. Tout est contenu dans cette note qui répond aux grands principes budgétaires : annualité, unité et universalité budgétaires.

Nous sommes dans l'annualité budgétaire, la prospective dont on parle est celle de l'année qui vient. C'est un débat d'orientations budgétaires pour l'année 2013, et non pour 2014, 2015, 2016 ou 2017. Depuis des années, nous sommes dans une continuité vertueuse. Notre trajectoire est la même depuis longtemps et M. CAZAUBON ne me contredira pas. La prospective, c'est être adossé à notre passé budgétaire, financier, (qui est bon puisque M. TRAN s'en réclame parfois). Nous décrivons les trajectoires qui sont les nôtres, comme nous l'avons toujours fait et comme nous le ferons pour le futur. Les orientations, les actions (investissements), les équilibres (fonctionnement 79 % /investissement 21 %), les grands investissements et la volonté de maintenir une pression fiscale identique, sont décrits dans la note et déclinés sous les trois grands principes budgétaires. Nous aurons l'occasion d'entrer plus dans le détail lors du vote du budget le 15 avril prochain. »

Or les propos de M. TRAN sont pour la galerie, conforme à sa manière d'être, sans fond, ne sont en quelque sorte qu'« *esbroufe* ». Il essaie de donner un cours à des élus qui sont en charge ces dossiers depuis très longtemps et il est dommage qu'il n'ait pas d'ailleurs vu cela lorsque qu'il était lui-même dans l'équipe municipale. Mais c'est encore une de ses contradictions.

M. TOLLERON annonce qu'il interviendra plus sur la forme que sur le fond :

« L'Etat ne peut ignorer la situation déplorable des dépenses publiques laissée par les précédents gouvernements du fait de cadeaux fiscaux déraisonnables au vu de la situation économique entre autre depuis 2008 et je pense, Monsieur LE MAIRE, que vous y avez participé en votant certaines lois de finances.

Quant à la réforme des rythmes scolaires, Monsieur CAZAUBON, vous pourriez avoir le respect du vote des élus avant d'annoncer son report à 2014, soit avant le vote.

Par ailleurs, pourquoi comparez vous son coût à une seule partie des ressources budgétaires municipales alors que l'on n'est à moins de 1 % des taxes municipales, soit la moitié de l'augmentation des produits à venir. Cette dépense est donc totalement absorbable et si c'est pour le bon fonctionnement des établissements scolaires et aboutir à un meilleur rythme pour les enfants, c'est la moindre des choses.

Il a noté dans le rapport de M. CAZAUBON que le produit de l'activité des services se tassera légèrement autour de moins de 1 % et désirent connaître la nature de ces activités, est-ce à dire qu'il y a moins de participants à ces activités sachant qu'en général, ces dernières évoluent de 2 à 7 % . »

M. CAZAUBON donnera le détail précis du tassement du produit des services lors des échanges sur le vote du budget.

Il rappelle que la prospective échangée dans le débat d'orientations budgétaires et conçue par le Ministre Pierre Joxe s'entend comme une prospective à un an et non dans le cadre d'une pluriannualité. Les communes n'appliquent pas le crédit de paiement ni les autorisations d'engagement.

Il y a une confusion chez M. TRAN entre une lecture propre aux grandes collectivités – Département, Régions qui pratiquent le distinguo entre les crédits de paiement et les autorisations d'engagement et les communes de la strate de Thiais qui appliquent strictement l'annualité budgétaire.

M. TRAN prend pour exemple l'opération ANRU et le partenariat public-privé pour l'éclairage et la vidéoprotection qui par définition couvrent plusieurs années.

M. LE MAIRE regrette que M. TRAN parle pour l'avenir de choses qui relèvent du passé et qui ont été soldées.

L'opération ANRU citée par M. TRAN est un mauvais exemple. Cette dernière a été lancée avec les services de l'État, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, les grandes institutions et le bailleur social il y a plus de 4 ans, et nous sommes en fin de course. À l'origine, lors de la préparation de cette opération avec les autres acteurs du projet, on a décrit l'opération et on a défini ses perspectives. Puis les différentes étapes se sont accomplies et leur évolution a été rapportée ici même.

Ainsi, demander aujourd'hui que l'on décrive quelque chose qui doit se terminer dans quelques mois peut paraître surprenant de la part de quelqu'un qui, il y a peu de temps, était supposé connaître de l'intérieur, encore mieux que quiconque, ces opérations là.

Pour le PPP, nous avons aussi livré l'ensemble des éléments lorsque nous avons discuté, négocié et abouti à la conclusion du contrat. Le PPP a été accompli puisqu'il devait en deux ans faire en sorte que 80 à 85 % de la Ville soit couverte. La prospective n'a plus lieu d'être puisque le travail est achevé. Les crédits de fonctionnement sont mis en place pour honorer le PPP et chacun connaît leur durée et leur masse.

Tout cela est dans le budget, derrière nous et on ne fait pas de la prospective sur le passé.

M. LE MAIRE invite à prendre acte des orientations budgétaires pour l'année 2013 après cette discussion intéressante sur la philosophie des principes budgétaires et se refuse à faire une dispute de mots avec M. TRAN qui est le plus mal placé pour donner des leçons à la majorité municipale.

Le Conseil prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2013.

-=-=-=-=-

PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITÉ HABITAT AU TITRE DE L'ANNÉE 2013

Monsieur le Maire expose :

Le Fonds de Solidarité Habitat (F.S.H.) est un dispositif départemental qui a notamment pour mission :

❖ d'accorder des aides financières, sous forme de prêts, de cautions, de garanties ou de subventions, à des personnes qui entrent dans un logement locatif ou qui, étant locataires, se trouvent dans l'impossibilité d'assumer le paiement de leur loyer et de leurs charges ;

❖ de prendre en charge l'accompagnement social nécessaires à l'installation et au maintien desdites personnes dans un logement ;

❖ de financer des travaux d'amélioration de l'habitat par la mise à disposition de prêts bonifiés dans le cadre d'opérations programmées.

Le financement de ce fonds est assuré par l'Etat et le département. Les régions, les communes et leurs groupements, les caisses d'allocations familiales,... peuvent également participer volontairement à ce dispositif.

Il est proposé de contribuer à ce fonds par le versement d'une participation financière de 4 492,35 €, soit 0,15 € par habitant (ce dernier est fixé par le dispositif), au titre de l'année 2013.

Le Conseil est invité à délibérer sur cette participation financière.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL COMMUNAL

RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 13 novembre 2012, la rémunération des agents recenseurs a été fixée comme suit:

- 1,46 € par bulletin individuel.
- 1,50 € par feuille de logement.
- 60 € pour la tournée de reconnaissance
- 30 € par demi-journée de formation soit 60 € par jour.

Toutefois, la délibération se devait de préciser que ces montants de rémunération s'entendaient comme un montant net versé à chaque agent recenseur.

Aussi, le conseil est invité à délibérer sur ce point.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

REVALORISATION DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE AU TITRE DE L'ANNÉE 2013

Monsieur le Maire expose :

La circulaire ministérielle du 8 février 2013 fixe le taux applicable au titre de l'année 2013 pour les prestations interministérielles d'action sociales.

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics ont la faculté, sur décision de leur assemblée délibérante, d'accorder ces avantages en tout ou partie, à leurs agents en activité et dans certains cas, aux agents placés sous les drapeaux, sous réserve qu'ils soient attribués dans les mêmes conditions et que leurs taux ne soient pas supérieurs à ceux retenus pour les agents de l'Etat.

Le conseil municipal en date du 8 mars 2012 avait décidé l'application de la circulaire du 28 novembre 2011 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune, pour les prestations allouées aux agents communaux

Les nouveaux taux applicables, avec effet au 1^{er} janvier 2013, sont les suivants :

I – AIDE A LA FAMILLE

- I – 1. Aide aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant
- 22,35 euros par jour (au lieu de 21,85 euros)

II – SEJOURS D'ENFANTS

II – 1. Centres de vacances avec hébergement (colonies) dans la limite de 45 jours par an et par enfant :

- enfants de moins de 13 ans : 7,17 euros par jour (au lieu de 7,01 euros)
- enfant de 13 à 18 ans : 10,87 euros par jour (au lieu de 10,63 euros)

II – 2. Centres de loisirs sans hébergement dans la limite de 45 jours par an et par enfant :

- demi-journée : 2,61 euros (au lieu de 2,55 euros)
- journée complète : 5,18 euros (au lieu de 5,06 euros)

II – 3. Maisons familiales de vacances, villages familiaux de vacances et séjours en gîtes, dans la limite de 45 jours par an :

- 7,55 euros par jour en pension complète (au lieu de 7,38 euros)
- 7,17 euros par jour pour les autres formules (au lieu de 7,01 euros)

II – 4. Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif

- 74,37 euros par séjour de 21 jours consécutifs au moins (au lieu de 72,71 euros)
- 3,53 euros par jour pour les séjours d'une durée au moins égale à 5 jours et inférieure à 21 jours (au lieu de 3,45 euros)

II – 5. Séjours linguistiques

- enfants de moins de 13 ans : 7,17 euros par jour (au lieu de 7,01 euros)
- enfant de 13 à 18 ans : 10,87 euros par jour (au lieu de 10,63 euros)

III. MESURES CONCERNANT LES ENFANTS HANDICAPES OU INFIRMES

III – 1. Allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes de moins de 20 ans :

- 156,38 euros par mois (au lieu de 152,90 euros)

III – 2. Séjours en centres de vacances spécialisés pour handicapés :

- 20,47 euros par jour (au lieu de 20,01 euros)

III – 3. Allocation pour les enfants infirmes poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 ans et 27 ans :

- 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales au 1^{er} janvier 2012 soit 119,70 euros par mois (au lieu 118,51 euros)

Il est proposé au conseil municipal de reconduire ces dispositions, en appliquant la revalorisation énoncée par la circulaire ministérielle du 8 février 2013 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune, pour les prestations allouées aux agents communaux.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

ENFANCE

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose :

« La réforme des rythmes scolaires a été prévue par un décret du Ministre de l'Education du 24 janvier 2013 paru au Journal Officiel du 26 janvier qui s'impose à tous en tant que texte réglementaire. Dès sa parution, nous avons engagé une concertation organisée par cercles concentriques déclinée en trois étapes :

- le 11 février, j'ai invité par courrier les Directeurs d'école à débattre de ce sujet le 19 février et ce débat s'est tenu effectivement à cette date.

- le 20 mars, l'ensemble des représentants des parents d'élèves élus a été invité à échanger pour recueillir les avis.

- La 3^{ème} étape se rapporte à l'avis du conseil municipal réuni ce soir.

Une dissociation a été donc faite entre les enseignants, les parents d'élèves et les élus.

On peut d'ores et déjà noter que la Ville n'a pris aucun retard sur la démarche à entreprendre, son action débutant sitôt la parution des textes.

Les fruits des différents échanges sont les suivants. Ce texte a été selon l'avis quasi unanime pris dans la précipitation, avec un consensus non trouvé (le Conseil Supérieur de l'Education a voté contre), des réticences des grands syndicats d'enseignants sur son application, des incertitudes notamment quant au coût et aux moyens humains de mise en œuvre.

Il ne s'agit pas de critiquer le fond de la réforme, c'est-à-dire la semaine des 4 jours et demi qui reprend d'ailleurs les grandes lignes du projet de l'ancien Ministre de l'Education et d'un rapport remis par des personnes qualifiées en 2011. Toutefois, en 2011 et à la différence des projets ou textes actuels, les préconisations concernaient le rétablissement des quatre jours et demi (sans d'ailleurs en préciser le jour), l'affectation de l'aménagement uniquement aux écoles élémentaires, le choix de la demi-journée et l'absence d'obligation d'assurer une activité périscolaire pour les collectivités.

Le système aujourd'hui est plus contraint et les questions restent sans réponse.

Ainsi, les activités périscolaires font encore aujourd'hui l'objet de débats parlementaires dans le cadre du projet de loi sur la programmation et la refondation de l'Ecole (articles 46 et 47), le Sénat n'ayant reçu le texte en première lecture que le 20 mars et on peut souligner que nous sommes en avance sur ce point. Ce texte précisera ce que sont les activités scolaires, mais également le projet territorial que les communes devront travailler, le coût de la mesure et la compensation apportée par l'Etat, temporaire ou permanente.

Il est à noter d'ailleurs qu'en principe, lorsqu'une loi prévoit un transfert de charges à une collectivité, cette collectivité doit recevoir à l'euro cette compensation.

Lors de la concertation, les Directeurs des écoles de Thiais se sont déclarés hostiles à l'application de la réforme pour la rentrée 2013.

Le débat avec les représentants des parents d'élèves a été construit, serein et non conflictuel et là encore, lorsque j'ai invité à la fin de la réunion les représentants des parents d'élèves à formuler leur avis, personne n'a souhaité l'application immédiate de la réforme en raison des questions qui restent à poser sur ces aménagements et la mise en œuvre de cette réforme.

Nous ne sommes donc pas du tout en retard, la plupart des Villes, Paris, Lille, s'étant prononcé ces derniers jours sur ce point ou ce soir même comme Fresnes.

Il ressort des questions qui ont été posées qu'il serait plus sage d'appliquer en 2014 cette réforme pour permettre de travailler en concertation avec tous, avec les représentants des parents d'élèves dans un temps acceptable et ainsi d'ajuster les quelques propositions laissées encore à l'appréciation.

Il est rappelé que l'obligation scolaire concerne les 5 heures et demie par jour, les 24 heures hebdomadaires et une liberté est laissée sur les $\frac{3}{4}$ d'heures par jour dédiés aux activités périscolaires : soit pendant la pose méridienne de déjeuner, soit après 15h15 ou en heures regroupées (3 fois 1 heure).

Il serait possible aussi de demander, - et c'est une dérogation si les parents le souhaitent - une souplesse sur l'aménagement de la demi-journée, soit le mercredi, soit le samedi matin.

Nous avons donc un champ ouvert de discussions, de concertation pour aboutir à une réforme qui fasse consensus, étant entendu que le principe de l'aménagement des rythmes scolaires s'imposera à nous et que nous avons des choix à opérer.

Nous ne pouvons pas discuter avant que les textes ne soient pris, pour ne pas échanger dans le vide. Il fallait avoir en connaissance de cause l'ensemble des éléments juridiques. Rappelons que le décret est paru fin janvier et la loi sur la refondation de l'École est encore en discussion au Parlement.

Les options choisies auront aussi des incidences budgétaires et en termes de recrutement de personnel. Ainsi, selon que l'on aura choisi l'option pause méridienne ou celle de la fin de l'école, on aura des difficultés à recruter des animateurs ou des personnes qualifiées, le créneau de la pause méridienne étant considérée comme moins attractif pour les animateurs ou personnes qualifiées que celui de fin d'après-midi.

Comme vous pouvez le comprendre, face à ces réorganisations, les services ne pouvaient travailler sur des dispositions qui ne sont pas encore connues aujourd'hui. Imaginons et étudions d'abord toutes les hypothèses pour ensuite que les services ajustent les activités.

Rappelons aussi que les activités périscolaires, si elles sont obligatoires pour les communes, ne le sont pas pour les parents libres de retirer leurs enfants de toute activité une fois la fin du temps scolaire à 15h15.

Ainsi, je propose de solliciter le report à la rentrée 2014-2015 de la modification des rythmes scolaires et de lancer une concertation très large avec les représentants des parents d'élèves, les parents d'élèves eux-mêmes, d'en rediscuter avec les enseignants, les associations sportives, culturelles également concernées afin d'arriver à un accord général.

Car il y a un impact au-delà même de la cellule familiale, sur la vie scolaire, quotidienne, en dehors du temps scolaire pour ceux qui vont être contraints de revoir l'organisation de leur temps et j'ai ainsi reçu des demandes d'audiences de présidents d'associations sportives qui s'interrogeaient sur les conséquences de la réforme sur leurs activités et leur organisation du temps.

Au final, la concertation est engagée, enclenchée, les parents ne manifestent pas la volonté de voir appliquer en 2013 cette réforme, les enseignants pas davantage. Les questions doivent être résolues sereinement et le débat que nous avons eu avec Josée DURAND-DELOBEL, les parents d'élèves et en présence de M. TOLLERON en qualité de parent d'élèves va dans ce sens.

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur cette dérogation et sur le report à la rentrée 2014-2015 de la modification des rythmes scolaires.

M. LE MAIRE laisse la parole à M. CAMUS ou M. TRAN, il ne sait pas lequel parle.

M. TRAN formule quelques remarques.

« Tout d'abord sur la concertation postérieure à la parution du décret : nous connaissons les contours essentiels de ce projet depuis assez longtemps et nous aurions pu anticiper la réflexion avec les enseignants, les services, de manière à démarrer peut-être plus tôt. Le point mis en évidence par les enseignants et les parents d'élèves tenait plus sur le comment et les incidences de la réforme que sur le délai. J'aurai préféré que cette réforme s'applique en 2013 mais en l'état, nous avons pris du retard et dans ces circonstances, il semble judicieux de solliciter le report. Nous voterons donc le report. Il est toutefois important que la concertation sur ce sujet soit sérieuse, que nous puissions travailler avec l'ensemble des interlocuteurs pour que cette chance historique de travailler sur un projet pédagogique qui intègre la vie de l'enfant, tout au long de l'année, de la semaine et de la journée.

Je regrette aussi que vous ayez informé très vite l'application de la réforme à Thiais en 2013 lors du repas des Directeurs d'école et dans deux conseils d'école, avant de revenir sur ce choix. »

M. LE MAIRE souligne qu'il n'a jamais annoncé la mise en place en 2013 de la réforme et que les propos sont déformés. « Lors d'une déclaration au journal Le Parisien, reproduite dans l'article de ce quotidien, j'ai indiqué que si les textes obligeaient à une application en 2013, la Ville les respecterait bien évidemment, propos d'ailleurs repris lors de la rencontre avec les Directeurs d'école en présence de l'Inspecteur d'Académie, Monsieur VENTURA. On n'a pas décidé cette réforme, elle ne vient pas de notre propre fait, c'est le Ministre qui l'a décidé dans les conditions qu'il a fixées dans son décret.

A cette date, on disait qu'il n'y aurait quasiment pas de dérogations. M. MOYA, Directeur d'Académie m'avait dit par téléphone qu'il fallait des arguments extrêmement lourds, sérieux, pertinents pour accepter une dérogation. Il était inenvisageable de se dérober à une obligation.

Je n'ai jamais dit que je ferai cela en 2013, c'est une façon de tirer les propos de l'autre en essayant de leur faire dire ce qu'ils n'ont pas dit.

Ensuite, dès le 11 février j'ai écrit un courrier aux enseignants les informant que je partageais leur avis sur la nécessité de ne pas se précipiter et je les invitais à en échanger lors d'une réunion.

Lors de cette dernière, ils ont exprimé leur hostilité à la mise en œuvre de la réforme en l'état.

Enfin, il est saugrenu de considérer que nous aurions pu concerter avant la parution des textes alors que toutes les villes ont lancé leur concertation postérieurement à l'entrée en vigueur de la réglementation

Il y a 6 mois, personne n'était en situation de pouvoir concerter, discuter, anticiper sur une réforme qui n'était pas connue. On ne peut concerter sur une réforme dont on ne connaît ni les contours, ni le détail. Les rythmes scolaires relèvent d'une mécanique de précision, et non de « parlote » pour ne rien dire. On aurait pu parler pour ne rien dire avec les gens mais on n'aurait abouti à rien.

Qui aurait pu répondre à des questions précises il y a 6, 5 ou 4 mois, personne ! ni même avec le décret entre les mains ou les dossiers d'accompagnement qui d'ailleurs se contredisent.

Or les parents pointent des éléments de détail qui intéressent leur vie quotidienne et leurs enfants. Débuter la concertation plus tôt est un non sens absolu. Et dès que l'on a eu connaissance des textes, sans perdre de temps, on a lancé la concertation, comme d'ailleurs l'ont fait les autres villes, telles Paris, Lille, Fresnes. On a été prompt, au top départ à lancer cette concertation avec l'ensemble des personnes concernées.

Je ne comprends donc pas cette remarque sauf à comprendre qu'il aurait fallu négocier dans le vide et dans l'attente des textes.

Je rappelle que le projet de loi est encore en cours de discussions au Parlement, avec des éléments phares tels le projet éducatif territorial et les aménagements des activités périscolaires.

Ainsi, à partir de ce soir, la concertation va s'amplifier, va produire ce qu'il y a de meilleur pour qu'avec la communauté éducative, on puisse aboutir à la meilleure réforme possible pour Thiens.

Enfin, j'ajoute que les activités périscolaires seront mises en place et prises en charge par la Ville, que le coût de la réforme sera absorbé par des moyens budgétaires sans pression fiscale supplémentaire et que nous sommes ouverts à des aménagements dans le cadre des textes en vigueur et des avis de l'Inspection d'Académie.

Pour rappel, en France, à la différence des autres pays de l'OCDE, il y a un compactage du temps scolaire, 36 semaines travaillées en France, 37 à 40 pour les autres pays, une journée et une semaine plus condensée, ce qui appelle un lissage pour aménager mieux et lutter contre la fatigue décrite par les chrono biologistes. »

À LA MAJORITÉ

Par 31 voix POUR : M. DELL'AGNOLA - Mme JOSSIC - MM. CAZAUBON - LARDÉ - Mme DURAND-DELOBEL - MM. BEUCHER - GRINDEL - Mmes HAMADA-LARKEY - GERMAIN - MM. SÉGURA - MARTINS - Mme BARBIER - M. LE GAD - Mme TEYTAUT - M. DAILLOUX - Mmes DONA - TOULZA - MM. TRAN - BOMPARD - MAXIMILIEN - CHARLEUX - Mmes DELL'AGNOLA - DELORME-VITRAC - RICHERT - SALHI - DEPLANCHE - DUTEIL BITAN - MM. DURAND - TOLLERON - Mme PICQ

Par 1 voix ABSTENTION : Mme ARNOULT

-=-=-=-

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE LABELLISATION
DU POINT INFORMATION JEUNESSE

Monsieur le Maire expose :

L'objectif premier du Bureau Information Jeunesse de Thiais est de constituer un lieu de ressource et d'information concernant l'ensemble des problématiques touchant les publics jeunes : initiative ; accès à l'autonomie, à la responsabilité, aux droits et obligations.

L'accueil individualisé et la mise en place d'animations sont organisés en partenariat avec le réseau local et les intervenants extérieurs. Ce dispositif répond aux objectifs éducatifs de la Municipalité et s'avère complémentaire des autres missions du service Jeunesse.

Le Conseil municipal par délibération du 17 décembre 2009 a autorisé la signature d'une convention signée entre la Ville et la Direction Régionale Jeunesse et Sport d'Ile de France pour labelliser ce service pour une durée de trois ans.

Le Conseil municipal est invité à approuver la convention de renouvellement de labellisation du Point d'Information Jeunesse et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette convention.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

-=-=-=-

URBANISME

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE UN LOCAL DE
STOCKAGE POUR L'ÉQUIPEMENT DE TENNIS SIS 44 RUE HÉLÈNE MULLER

Monsieur le Maire expose :

Les courts de tennis ont donné lieu à une extension de leur couverture hivernale par la pose de bâches et matériels d'éclairage. Ces matériels, dont quatre bulles ont besoin d'être stockés et mis en sécurité sans accès au public, dès que les conditions climatiques saisonnières permettent le jeu en extérieur.

Pour ce faire, la commune projette la construction en fond de la parcelle dont elle est propriétaire, d'un bâtiment adossé au mur de limite séparative. Ce local d'une surface de quarante mètres carré présente un volume simple avec un pan de toiture et un petit auvent.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire pour la construction sur la parcelle communale, du local de stockage pour l'équipement de tennis sis 44 rue Hélène MULLER.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

-=-=-=-

MOTION CONCERNANT LE RÉSEAU GRAND PARIS EXPRESS

Monsieur le Maire expose :

La Ville de THIAIS et les communes limitrophes ont réussi à obtenir le prolongement de la ligne 14 reliant Paris à Orly (ligne bleue) dans le réseau du métro automatique du Grand Paris Express, soit pour Thiais une station.

La ministre en charge de l'Égalité des territoires et du Logement, a demandé un rapport à Pascal AUZANNET sur les coûts et le calendrier de réalisation de l'infrastructure. Le rapport, remis le 13 décembre 2012 a notamment conclu à la nécessité d'un phasage dans le temps plus long avec une

échéance pour la ligne bleue portée de 2020 à 2026 au plus tôt, voire en 2037 au plus tard et recommande l'abandon d'infrastructures indispensables.

Le prolongement de la ligne 14 jusqu'à Orly est une ligne de vie qui permet de concrétiser de nombreux projets de développement économique, de désenclaver de nombreux quartiers.

Ces transports permettront de main à la métropole d'être mieux irriguée, mieux répartie, mais aussi la richesse économique par la création de milliers d'emplois.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de reprendre la motion votée unanimement le 14 décembre 2012 par les 123 membres du Comité Stratégique du grand Paris à savoir et d'exiger le maintien de la ligne bleue jusqu'à l'aéroport d'Orly et l'inscription définitive de la station de Thiais Cor de chasse dans le schéma d'ensemble.

« Les membres du Comité Stratégique ont en effet exprimé, en réaction à ce rapport, un très vif sentiment d'inquiétude sur la mise en cause de la dynamique jusqu'à lors impulsée pour la réalisation du Grand Paris Express, dynamique dans laquelle ils se sont tous impliqués, avec le soutien des habitants et des acteurs économiques des territoires concernés. Les élus considèrent que les suggestions et les préconisations du rapport Auzannet sont, non seulement extrêmement éloignées des volontés traduites dans les accords intervenus entre l'État, la Région Ile de France et les Conseils Généraux sur la réalisation du Grand

Paris Express mais, également, en totale contradiction avec les attentes traduites par leurs concitoyens, lors des multiples réunions publiques organisées dans toutes les communes. Ils considèrent que c'est l'intégralité du réseau du Grand Paris Express, tel qu'il a été défini par décret en Conseil d'État, qui doit être réalisé, dans des délais compatibles avec la légitime exigence des usagers des transports franciliens. Les élus du Comité Stratégique demandent que soit respectée la délibération du Conseil de Surveillance du 5 juillet dernier ayant décidé la mise en oeuvre du premier tronçon Pont de Sèvres/ Noisy- Champs, pour lequel la Ministre de l'Egalité des territoires et du Logement a transmis le dossier d'enquête publique à l'Autorité environnementale, dossier qui a été approuvé à l'unanimité par le CA du STIF le 10 octobre. Ils demandent que l'enquête publique soit ouverte sans plus tarder et que les investissements soient engagés.

Ils rappellent, par ailleurs, qu'ils ont tenu, à l'initiative de la SGP, des rencontres d'information et de concertation renforcée avec les habitants, que des comités de pilotage ont été organisés et conduits par les élus, que les implantations des gares ont été définitivement validées, que les études sur la conformité du GPE avec les PLU ont été engagées et sont conclues pour certaines communes, que des discussions et des négociations foncières ont déjà été entreprises, soit avec les propriétaires privés, soit avec les collectivités dont certaines également déjà achevées. Les élus du Comité Stratégique, sans méconnaître la complexité des montages financiers devant être conçus pour réaliser ce grand projet, rappellent que l'engagement des collectivités territoriales, régionale et départementales, est total. Ils soulignent que les habitants et les entreprises de la région Île-de-France contribuent, depuis trois ans, au financement de la Société du Grand Paris et qu'il ne peut donc pas être imaginé que cette contribution se traduise par la suspension ou le retard des opérations de construction du réseau. Ils réaffirment que le projet du Grand Paris Express est accompagné par tous les élus des territoires concernés et qu'il reçoit le soutien des acteurs économiques qui voient dans ce réseau, un instrument nécessaire à la dynamique économique francilienne et donc nationale.

Les élus du Comité Stratégique renouvellent leur confiance à la SGP et à son directoire. Ils invitent le gouvernement à confirmer le projet de Grand Paris Express dans son intégralité, en écartant toute solution de priorisation inacceptable pour les territoires et les populations concernées, parce qu'elle compromettrait toutes les politiques conduites pour réduire les inégalités territoriales, économiques et sociales et alors même que les premiers Contrats de Développement Territorial sont arrêtés.

Ils confirment leur volonté d'être ensemble pleinement associés aux discussions que le gouvernement doit engager, préalablement à ses décisions. »

Cette motion a été reprise par les principales villes avec lesquelles nous travaillons.

M. TRAN formule l'énoncé suivant

« Vous nous faites voter ce soir une motion sur le GPE, la même que celle votée à l'unanimité le 14 décembre 2012 par les 123 membres du comité stratégique du Grand Paris.

Nous allons bien entendu, chers collègues, voter cette motion, mais malgré tout, je suis surpris par son contenu qui n'est plus adapté étant donné qu'elle avait été votée voici plus de trois mois et que son contenu n'est plus d'actualité.

En effet cette motion avait été proposée dans un tout autre contexte.

C'était après la sortie du rapport Auzannet et surtout avant les arbitrages gouvernementaux et l'intervention du premier ministre.

Depuis lors, le gouvernement a rendu public ces choix concernant la programmation et le financement du Grand Paris Express.

A cette occasion, nous avons noté avec satisfaction le caractère prioritaire conféré à la rocade autour de Paris que nous appelons Orbival en Val-de-Marne.

Cette infrastructure est absolument nécessaire pour résoudre deux problèmes auxquels sont quotidiennement confrontés les habitants de la proche banlieue de Paris : l'obligation trop fréquente de passer par la capitale pour se déplacer de banlieue à banlieue, et l'engorgement du métro parisien qui est un inconvénient pour tous les voyageurs.

Nous pouvons donc nous féliciter que l'attente fortement exprimée par nos concitoyens ait été entendue et que soient ouvertes, avec cette réalisation, de nouvelles perspectives de développement économique et urbain dans les communes concernées.

Par contre ce soir il s'agit plus précisément d'exprimer notre regret et notre déception qu'entraînent les décisions annoncées par le premier ministre concernant le prolongement de la ligne n°14 au sud.

Surtout par le fait que le prolongement de cette ligne 14 ne soit pas programmé en une seule fois et que le calendrier annoncé conduise à une mise en service complète entre 2027 et 2030.

Ce que nous aurions pu mettre dans cette motion, chers collègues, c'est également notre inquiétude que ce projet se présente comme une répétition des promesses concernant la ligne n°7, qui en 1985 devait aller jusqu'à Orly et qui s'est arrêté à Villejuif comme chacun le sait.

Nous aurions pu également dans cette motion nous faire les porte-paroles de nos concitoyens qui peinent chaque jour pour effectuer leurs trajets professionnels ou personnels.

Il aurait été utile dans cette motion de rappeler que la mise en route urgente de la prolongation de la ligne 14 vers le sud est également nécessaire en regard des projets de développement économique et d'emploi qui rythment son tracé : Cancer campus à Villejuif, IGR, les divers pôles tertiaires, Min de Rungis, centre commercial de Belle-Epine, restructuration de la zone Senia à Thiais et Orly, opération du cœur d'Orly, liaison avec l'aéroport et bientôt nous l'espérons la cité de la gastronomie sur RUNGIS et Chevilly.

Tous ces éléments constituent des facteurs de croissance et donc des opportunités d'emplois futurs pour nos habitants, et particulièrement pour les jeunes.

Le délai de l'arrivée de cette ligne de métro aura donc des conséquences extrêmement importantes sur tous ces secteurs.

C'est donc un enjeu stratégique pour nos territoires.

Nous aurions pu enfin expliquer dans cette motion, qu'au moment on l'on nous annonce que Paris va peut être perdre sa première place de destination touristique au profit de Londres, un accès direct à la capitale depuis l'aéroport d'Orly devient indispensable.

Je vous confirme que nous allons malgré tout voter le texte tel qu'il nous est présenté en nous étonnant qu'il ne soit pas actualisé puisqu'il date de trois mois comme je viens de l'expliquer. »

M. LE MAIRE met en lumière deux arguments.

Le premier est lié au parallélisme des formes. Cette motion ayant été présentée en décembre, nous ne voulions pas être la seule Ville à ne pas voter ce texte en l'état, comme l'ont fait les autres collectivités. Ce texte rassemble les principes qui ont conduit les collectivités à protester, dont le report de délai pour le prolongement de la ligne 14.

L'autre argument repose sur l'actualité du texte. Nous aurons d'ailleurs encore maintes occasions de traiter de la place des transports dans le Grand Paris, à travers les collectifs qui s'organisent et de développer les nécessités d'amener la ligne 14 et l'irrigation de l'ensemble de la région Ile de France par cette double boucle.

Bien plus le sujet reste d'actualité puisqu'il puise sa force dans les conclusions qui avaient été présentées par l'ancien gouvernement. D'ailleurs, M. LE MAIRE a assisté il y a quelques jours ici à un comité de pilotage de la société du Grand Paris concernant la gare qui sera positionnée à

Thiais, soit au Cor de Chasse, au droit de BELLE EPINE, soit après le pont et à proximité du péage. Il considère préférable, en accord avec le Président de l'EPA ORSA, M. Jacques TOUCHEFEU et à la différence de la SEMMARIS d'identifier la station au droit de BELLE EPINE avec un aplatissement du Cor de chasse pour permettre un développement urbain vers le Sud.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

--|--

LECTURE DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION
DU MAIRE (L. 2122-22 du CGCT)

Liste des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal au Maire.

D2013/ 1 et 2 : Arrêtés portant acceptation des honoraires d'avocat ;

Liste des marchés conclus : Marché à procédure adaptée :

- Fournitures de mobilier pour la bibliothèque : société DPC pour un montant de 16 433,17 € HT

- Maintenance des ascenseurs : société Thyssenkrupp pour un montant annuel de 8 991,96 € HT

-Maintenance des installations et équipements de téléphonie : société Eiffage pour un montant annuel de 3642 € HT

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la délégation de service public de restauration municipale : société Absys pour un montant de 18 400 € HT

- Maîtrise d'œuvre pour la création d'un terrain de football en gazon synthétique sur le stade Mimoun à Thiais : cabinet PMC Etudes pour un montant de 19 040 € HT

- Petits travaux d'exploitation et de maintenance des installations de ventilation, traitement d'air et de climatisation : société SOFTAIR pour un montant annuel maximum de 20 000 HT

- Travaux de rénovation de l'Eglise Saint Leu-Saint Gilles : Lot 1 : maçonnerie pierres de taille : société VILLEMAMIN QUELIN pour un montant de 728 501,80 € HT ; Lot 2 : fondations spéciales : société FREYSSINET pour un montant de 68 410,50 € HT ; Lot 3 : couverture société UTB, pour un montant de 270 000 € HT ; Lot 4 : charpente : entreprise BONNET pour un montant de 57 207 € HT ; Lot 5 : menuiseries : entreprise BONNET pour un montant de 109 407,50 € HT ; Lot 6 : peinture dorure entreprise : entreprise LACOUR pour un montant de 150 000 € HT ; Lot 7 : cloches entreprise BODET pour un montant de 23 540,00 € HT. ; Lot 8 : électricité : entreprise B2I pour un montant de 59 000 € HT

Entretien et maintenance des fontaines : lot 1 : fontaineries des parcs : société NEPTUNE arrosage pour un montant de 11 872 € HT ; lot 2 : fontaineries Porte du Levant et Van Gogh : société SEGEX pour un montant de 5 226 € HT

Mission de coordination pour la sécurité et la protection de la santé opération Rénovation de l'Eglise Saint Leu Saint Gilles à Thiais : société ACE COORDINATION pour un montant de 10 400 € HT

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation de la rénovation du théâtre René Panhard à Thiais : cabinet BL pour un montant de 41 800 € HT

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 23 heures 30.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

**Daniel BEUCHER**

**Richard DELL'AGNOLA**